

# **CLUB MONS TRIATHLON**

www.mons-triathlon.fr

## **AQUAPHOBIE - Bulletin d'inscription - Saison : 2019 / 2020 (Merci d'écrire LISIBLEMENT)**

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Profession : .....

### **POUR LA BONNE RECEPTION DES INFORMATIONS DURANT LA SAISON :**

e-mail (en MAJUSCULES pour la lisibilité) :

.....

Téléphone (N° de portable de préférence) : .....

<b>ACTIVITES</b>	<b>MODE DE REGLEMENT</b>
<input type="checkbox"/> <b>Aquaphobie 12 séances / 73 €</b> <b>10 personnes maximum par cours</b> <b>le samedi de 13h00 à 13h45</b>	<input type="checkbox"/> <b>Espèces</b>
<input type="checkbox"/> <b>Tarifs préférentiels : - 20%</b> <b>(En recherche d'emploi, RSA, collégiens, lycéens,</b> <b>étudiants, (sur justificatif de l'année en cours),</b> <b>familles à partir de 3 inscrits)</b> <b>Réductions non cumulables</b>	<input type="checkbox"/> <b>Chèque</b> <i>Date du règlement et nombre de chèques :</i> ..... ..... .....
	<input type="checkbox"/> <b>Décharge</b>
	<input type="checkbox"/> <b>Certificat médical</b> <i>Si les 3 conditions administratives (paiement, certificat médical et lettre de décharge) ne sont pas remplies l'adhérent ne pourra accéder au bassin.</i>
	<input type="checkbox"/> <b>Contrat d'objectif</b>

# **CLUB MONS TRIATHLON**

www.mons-triathlon.fr

## **LETTRE DE DECHARGE**

**SAISON 2019 / 2020**

Je soussigné(e)

certifie avoir pris connaissance des statuts de l'association MONS TRIATHLON et avoir eu le règlement de ce club. **Je fournis donc impérativement au moment de mon inscription un certificat médical d'aptitudes physiques de l'année en cours.**

De même, j'ai eu connaissance du contenu du règlement intérieur **et de ses modifications** et du contrat d'assurance souscrit par le Club, notamment que les membres sont considérés comme des tiers entre eux et que tous les entraînements, sauf le vélo, sont bien couverts par ce contrat.

Enfin, en ce qui concerne les garanties, au vu des montants alloués en cas de décès ou d'invalidité, je m'engage, le cas échéant, à m'assurer personnellement afin de compléter ce dispositif.

**Lu et approuvé,**

**Date**

**Signature**

### **Info Aquaphobie :**

N'hésitez pas à vous rapprocher du coach si vous souhaitez des conseils personnalisés.

**Pour rappel du règlement de la piscine : port du bonnet OBLIGATOIRE**

# **CLUB MONS TRIATHLON**

www.mons-triathlon.fr

## **CONTRAT D'OBJECTIFS SAISON 2019 / 2020**

L'adhésion au cours d'Aquaphobie implique pour l'adhérent une volonté de progresser face à son appréhension de l'eau.

Par conséquent, le club, par le biais du maître nageur, lui proposera d'atteindre un certain nombre d'objectifs au terme des 12 séances.

### **Objectifs à atteindre :**

- Savoir rester immobile sur le ventre (étoile pendant au moins 5 secondes),
- Savoir rester immobile sur le dos pendant au moins 5 secondes
- Savoir rester au fond de l'échelle grande profondeur 20 secondes et de laisser remonter sans bouger
- Savoir nager la largeur du petit bain grande profondeur sans mettre les pieds à terre
- Savoir traverser la largeur avec une planche en soufflant dans l'eau

**Lu et approuvé,**

**Date**

**L'adhérent**

**Le club**

# **CLUB MONS TRIATHLON**

www.mons-triathlon.fr

## **REGLEMENT DU CLUB**

- Chaque membre du club de Mons Triathlon s'engage à rendre service au club : Organisation de courses à pieds, autres....
  - Chaque triathlète s'engage à participer à la compétition à laquelle le club l'a inscrit, sinon il rembourse au club les frais d'inscription (sauf avis médical ou autre raison valable).
  - Toutes les primes individuelles gagnées par les compétiteurs, lors d'épreuves, restent acquises à l'athlète bénéficiaire. Les primes obtenues par équipe sont à partager à parts égales entre les membres de l'équipe, quel que soit l'ordre d'arrivée.
  - Une date de clôture sera prévue pour chaque inscription et toute personne ne confirmant pas son inscription, en rendant le bulletin de l'épreuve, ne sera pas pris en compte par la section.
  - Tout nouveau membre peut bénéficier d'une séance d'essai à l'issue de laquelle le conseil se prononce pour son éventuelle adhésion (le certificat médical est obligatoire pour la séance d'essai).
  - L'adhésion au club de Mons Triathlon ne dure qu'un an et est renouvelable chaque année.
  - **L'adhésion au club est soumise à la présentation d'un certificat médical de l'année en cours**
  - Pour adhérer, il faut être agréé par le Bureau de l'association.
  - Il n'est pas obligatoire d'acquiescer la licence F.F.Tri de Triathlon.
  - Le choix des compétitions hors championnats, où le Club engagera des membres, se fera par vote des membres. Seules les personnes ayant pris leurs cotisations Triathlon auront leurs frais d'inscription pris en charge par le Club.
  - Est considéré comme adhérent du club toute personne ayant :
    - rempli et signé un dossier d'inscription,
    - signé la lettre de décharge,
    - payé sa cotisation,
    - fourni un certificat médical.
    - été agréé par le Bureau de l'association.
  - Les adhérents au club de Mons Triathlon participant à l'activité course à pieds non encadrée avec accès individuel aux équipements sportifs :
    - devront respecter les règlements municipaux quant à l'accès et l'utilisation des équipements sportifs.
    - S'engagent à se réserver l'accès au stade pour la seule pratique de l'activité course à pieds. La pratique de toute autre discipline sportive n'étant pas autorisée avec le badge fourni.
    - Devront respecter les jours et les horaires d'ouverture du stade qui seront communiqués par le gardien.
    - Ne pourront pas accéder au stade lors de la présence de groupes scolaires ou lors de l'organisation de compétitions sportives comme notamment les matchs de football.
    - S'engagent à réserver l'utilisation du badge à des fins strictement personnelles. Le prêt du badge n'étant pas autorisé.
  - Les adhérents au club de Mons triathlon participant aux activités de natation, d'aquagym et d'aquaphobie devront respecter le règlement de la piscine et notamment les **règles d'accès « pieds secs » à l'entrée et à la sortie de la piscine, ainsi que le port du bonnet obligatoire**
- Les horaires de natation s'entendent "sortie de bassin". Cependant, et pour des questions d'assurance de personnel, il est à noter que l'horaire "sortie de piscine (bâtiment)" ne doit pas déborder de plus de 15 min de l'horaire "sortie de bassin".**
- L'association est régie par la loi de 1901 ; il existe donc un Bureau de l'association avec son Président, son Secrétaire interne, son Secrétaire externe et son Trésorier. Une Assemblée Générale a lieu chaque année. Chaque membre est invité à participer à l'assemblée de l'association.

**BONNE SAISON A TOUS.**